

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 10 FÉVRIER 2009

LES CONSERVATEURS SE SERVENT DU BUDGET POUR SE DÉFAIRE DE MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

OTTAWA – Le gouvernement Harper se sert du projet de loi portant exécution des dispositions du budget pour forcer l'adoption de modifications en profondeur du régime de protection environnementale des voies navigables du Canada, ont accusé la porte-parole néo-démocrate en matière d'environnement, Linda Duncan, et le porte-parole néo-démocrate en matière de transports, Dennis Bevington.

Des modifications à la *Loi sur la protection des eaux navigables* sont en effet incluses dans le projet de loi censé mettre en œuvre le budget. Ces modifications permettront au ministre, sans consultation ni avis préalables, de modifier le niveau de protection environnementale d'un fleuve ou d'un lac. Le ministre des Transports pourra aussi créer de nouvelles catégories de voies navigables qui ne seront plus assujetties aux lois visant à protéger l'environnement. De plus, les modifications vont à l'encontre des décisions de la Cour suprême du Canada qui obligent le gouvernement fédéral à consulter les Autochtones avant d'autoriser la réalisation de projets.

« Ces mesures sont déplorables à trois égards », affirme Linda Duncan. « D'abord, le gouvernement fédéral évite d'avoir à consulter en faisant adopter ces modifications à toute vapeur dans un projet de loi de mise en œuvre du budget, malgré les recommandations en faveur de la tenue de consultations; ensuite, elles accordent un vaste pouvoir discrétionnaire au ministre pour exempter des projets ou des catégories de projets susceptibles de nuire à la navigation, sans qu'il soit tenu d'aviser ou de consulter les principaux intéressés, notamment les Premières Nations. Enfin, elles ouvrent la voie à l'adoption de dispositions pour soustraire des projets à l'évaluation environnementale, que le gouvernement Harper considère comme une « formalité administrative ».

« Stephen Harper affirme que le budget est trop important pour en faire un jeu politique, mais c'est pourtant exactement ce qu'il fait en tentant de faire adopter en douce ces modifications de portée non économique à un élément essentiel de la loi sur la protection de l'environnement », a souligné Bevington. « Ce gouvernement estime que les consultations auprès des Canadiens sont une perte de temps. Ces modifications témoignent d'un manque total d'engagement en matière de responsabilité et d'une attitude qui donne à penser qu'il est plus important de faire de l'argent que de protéger le patrimoine naturel du Canada. Nous avons ici affaire au même genre de manœuvres détournées que celles utilisées pour modifier le système d'immigration dans le projet de mise en œuvre du budget précédent ».

L'arrêt *Friends of the Old Man River* de la Cour suprême du Canada établit un précédent au sens où il y est clairement établi que la compétence fédérale en matière d'environnement se fonde sur des dérogations à cette Loi. Ces mesures portent un coup de plus à la capacité du gouvernement fédéral de protéger l'environnement.

Au cours de la 39^e législature, Stephen Harper a essayé de faire adopter ces modifications dans un projet de loi distinct, mais s'est heurté à l'opposition du NPD. Le gouvernement Harper a choisi de faire fi de l'avis du Comité des transports Transport et d'invoquer la nécessité de relancer l'économie pour parvenir à ses fins.

- 30 -

Pour en savoir plus, communiquer avec :
Angela Rickman, Bureau de Linda Duncan, 613-995-7326
Doug Johnson, Bureau de Dennis Bevington, 613-992-2131